DÉCOUVREZ LEUR HISTOIRE ET COMMENCEZ LA VÔTRE
SUR DEVENIR-AVIATEUR.FR

MINISTÈRE DES ARMÉES

ARMÉE DE L'AIR

NOS RECRUTEMENTS PAR ÂGE ET NIVEAU SCOLAIRE

NIVEAUX SCOLAIRES	CRITÈRES D'ÂGE	TYPES DE RECRUTEMENT/FORMATIONS
Niveau 3e	de 16 à 18 ans	**Élève technicien** | Filière CAP de l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) | CAP aéronautique/Systèmes | Concours annuel sur dossier | Durée de la scolarité : 2 ans | Contrat de 2 ans [1]
À partir du niveau 3e	– de 26 ans	**Volontaire militaire du rang** | Recrutement selon parution des postes ouverts | Contrat d'1 an, renouvelable | Formation militaire : 3 semaines | Formation professionnelle : en unité, durée variable selon le poste occupé
À partir du niveau 3e	– de 30 ans	**Militaire technicien de l'air** (MTA) | Recrutement permanent | Contrat de 4 à 5 ans, renouvelable | Formation militaire : 2 mois | Formation professionnelle : jusqu'à 5 mois selon les spécialités | Une vingtaine de spécialités proposées
Niveau 2nde	de 16 à 18 ans	**Élève technicien** | Filière BAC de l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) | Bac S/Sciences de l'ingénieur - Bac techno. STI2D/Systèmes d'information et numérique - Bac pro. aéronautique/Systèmes ou Avionique | Concours annuel sur épreuves | Durée de la scolarité : 2 ans | Contrat de 2 ans [1] [*NB : Accès possible en année de T*ale *après une année de 1ère dans la filière Bac S ou techno.*]
Bac S	– de 20 ans au 01.01 de l'année d'inscription (PN : – de 19)	**Élève en CPES** | Classe préparatoire à l'enseignement supérieur de l'École des pupilles de l'air (EPA) | Admission sur dossier, uniquement pour des candidats titulaires ou éligibles aux bourses de l'Éducation nationale | Inscription sur *admission-postbac.fr* | Durée de la scolarité : 1 an [2]
Bac S	– de 20 ans au 01.01 de l'année d'inscription (PN : – de 19)	**Élève en CPGE** | Classes préparatoires aux grandes écoles de l'École des pupilles de l'air (EPA) | Admission sur dossier | Inscription sur *admission-postbac.fr* | Durée de la scolarité : 2 ans [2] [*NB : Accès possible en 2nde année après une 1ère année MPSI ou PCSI et si admission en classe supérieure, sous condition d'âge : - de 21 ans au 01.01 de l'année d'inscription (PN : - de 20 ans)*]
À partir d'un Bac	– de 25 ans (– de 30 ans pour cert. spécialités)	**Sous-officier** | Recrutement permanent | Contrat de 5 à 6 ans, renouvelable - puis statut de carrière sous conditions | Formation militaire : 4 mois | Formation pro. : de 2 à 18 mois selon les spécialités | Une trentaine de spécialités proposées
À partir d'un Bac	– de 25 ans	**Officier sous contrat du personnel navigant** (OSC PN) (pilote ou navigateur-off. systèmes d'armes) | Recrutement permanent | Contrat de 10 ans, renouvelable | Formation militaire et professionnelle : de 2 à 3 ans
CPGE scientifiques Filières MP, PC, PSI	22 ans maxi au 01.01 de l'année du concours	**Officier de carrière** (off. de l'air - off. des systèmes aéro. - off. des bases de l'air [3]) Concours annuel sur épreuves CPGE de l'École de l'air (CCP) | Inscription sur *scei-concours.fr* | Form. pluridisc. : 3 ans | Diplôme d'ingénieur | Statut de carrière [4]
CPGE scientifiques Filière PT	22 ans maxi au 01.01 de l'année du concours	**Officier de carrière** (off. de l'air - off. des systèmes aéro. [3]) | Concours annuel sur épreuves CPGE (banque PT) | Inscription sur *scei-concours.fr* | Formation pluridisciplinaire : 3 ans | Diplôme d'ingénieur | Statut de carrière [4]
À partir d'un Bac +2	– de 26 ans	**Volontaire aspirant** | Recrutement selon parution des postes ouverts | Contrat d'1 an, renouvelable | Formation mili. : 1 mois | Idéal stage long, année de césure
À partir d'un Bac +3	22 ans maxi au 01.01 de l'année du concours	**Officier de carrière** (off. de l'air - off. des syst. aéro. - off. des bases de l'air [3]) | Concours annuel sur épreuves - option *Sciences* ou *Sciences politiques* | Formation pluridisciplinaire : 3 ans | Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de l'IEP d'Aix-en-Pce | Statut de carrière [4]
À partir d'un Bac +3	– de 30 ans	**Officier sous contrat du personnel non navigant** (OSC PNN) | Recrutement selon parution des postes ouverts | Contrat de 3 ans, renouvelable | Form. mili. : 3 mois
À partir d'un Bac +5	25 ans maxi au 01.01 de l'année du concours	**Officier de carrière** (off. de l'air - off. des systèmes aéro. - off. des bases de l'air [3]) | Concours annuel sur titres | Form. pluridisciplinaire : 1 an | Statut de carrière [4]

[1] *eetaa722.air.defense.gouv.fr* | [2] *ecoledespupillesdelair.fr* | [3] PERS. NAVIGANT (PN) : **Officier de l'air** : pilote et navigateur-officier systèmes d'armes | PERS. NON NAVIGANT (PNN) : **Officier des systèmes aéronautiques** : cadre et ingénieur des filières techniques (systèmes aéronautiques, armement, etc.) - **Officier des bases de l'air** : cadre et expert des filières du contrôle aérien, de la protection-défense, du renseignement, des ressources humaines, etc. | [4] *ecole-air.fr*

Pour une information complète et personnalisée, rencontrez un conseiller en recrutement de l'armée de l'air en CIRFA ou sur certaines de nos bases aériennes.

Armée de l'air - Bureau recrutement / Crédits : Havas Paris / Impression : EDIACA / Document non contractuel / Reproduction interdite / Juin 2017